

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

**Séance du 27 Novembre 2023**

*Le 20 novembre 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le vendredi 27 novembre à 20 heures 30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil vingt et trois, le 27 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard WEILER maire.*

Étaient présents : Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Dimitri BOUVIER qui donne pouvoir à Julien RONDET

Didier DE AMORIN qui donne pouvoir à Gaëlle FLOCH

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

## **ORDRE DU JOUR**

**Délibérations :**

*32/2023 : Autorisation au maire à facturer au Tennis-Club les frais engagés en 2023.*

*33/2023 : Délibération budgétaire N°2*

*34/2023 : Autorisation au maire à signer un contrat de location pour le local du parking La Volière*

**Informations diverses :**

Travaux en cours

**Questions diverses.**

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS

### 32/2023 - Autorisation au Maire à facturer au Tennis-Club les frais engagés en 2023

Le maire explique aux conseillers que la mairie a financé les travaux de rénovation des sols des courts intérieur et extérieur pour un montant 17 933,50 € HT et que le tennis club remboursera cette somme à la commune en une seule fois.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

### 33/2023 - Délibération budgétaire modificative n°2

Le maire demande aux conseillers de transférer la somme de 100 € de l'article 618 (autres frais divers) à l'article 687 (dotation aux provisions) afin de pouvoir faire face aux obligations comptables.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

### 34/2023 - Autorisation au Maire à signer un contrat de location pour le local du parking La Volière

La société UZB 6 rue du commerce 51100 Reims accepte les termes du bail commercial qui lui a été proposé par la mairie et le montant du loyer fixé à 600 €. Le maire demande au conseil l'autorisation de signer le bail.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

## INFORMATIONS DIVERSES

#### **• Traversée de Montchenot :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques seront terminés en fin d'année. Les branchements électriques seront ensuite finalisés. Le maître d'œuvre C3i doit déposer avant fin décembre le projet définitif de voirie aux services du département. Une convention entre la mairie et le département sera ensuite signée pour déterminer la participation financière du département et le reste à charge de la commune, ainsi que les modalités d'organisation du chantier. Le lancement des appels d'offres auprès des entreprises se fera en début d'année 2024. On peut espérer un démarrage des travaux au printemps prochain.

Le maire informe le conseil de la réception d'un courrier des commerçants de Montchenot reçu le 20 novembre 2023 qui souhaitent des informations sur la suite du chantier. Une réponse sera apportée aux intéressés dès que la commune aura une meilleure visibilité et que la phase suivante des travaux sera définie et organisée de façon plus précise, ce qui n'est actuellement pas le cas.

#### **• Parking la Volière :**

En raison du délai de réponse de l'Agence du Bassin Seine Normandie, les travaux n'ont pas pu commencer le 20 novembre comme prévu initialement. La première réunion de chantier a lieu mercredi 29 novembre en même temps que le démarrage des travaux. Les travaux de VRD seront terminés le 20 décembre. Les pavages et enrobés seront exécutés vers le 15 février, date de réouverture des centrales de fabrication de l'enrobé, en même temps que les travaux de voirie dans le carrefour du centre bourg.

Le bâtiment central est en cours d'aménagement et les locaux pourront être utilisés même si les travaux ne sont pas entièrement terminés.

• **Église Sainte Agathe :**

Une visite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine accompagnés par l'architecte du patrimoine M. Maxime Dupont s'est déroulée la semaine dernière. L'architecte va procéder à une actualisation du rapport en raison des nouvelles dégradations constatées. Il va également solliciter une entreprise pour la mise en place de mesures d'instrumentation sur la travée des fonts baptismaux.

Un devis a été demandé en urgence à l'entreprise Garnier pour des travaux de repiquage d'ardoises en particulier sur la toiture versant sud. L'entreprise doit se rendre sur place prochainement. L'UDAP est susceptible de participer au titre d'une subvention à hauteur de 40% maximum.

Nous sommes toujours en attente de subventions pour les travaux de rénovation et le maire indique qu'il a saisi Mme la Première Ministre sur les difficultés budgétaires de la DRAC pour aider les communes à la réfection et l'entretien des bâtiments classés Monuments Historiques.

• **Chemins du Vivant :**

Gaëlle Floch informe le conseil que des devis pour la réalisation d'une haie sur environ 950 m. de la station d'épuration à l'extrémité du Rouillat ont été demandés mais que les entreprises ont des difficultés à y répondre actuellement. La subvention de 80% reste acquise même si les travaux ne peuvent être effectués en 2023. La période de plantation la plus propice s'arrête mi-janvier.

• **CCAS :**

Le loto est programmé pour le samedi 13 janvier à la salle des fêtes de Rilly-la-Montagne. Dominique Pateiron pour le CCAS en assure l'organisation avec une association communale Le Foyer des Jeunes. Une réunion préparatoire sera programmée rapidement.

• **Féeries de Noël :**

Samedi matin à 9 heures : installation du grand sapin et des guirlandes,

Dimanche 14h : mise en place des tentes et du mobilier pour un démarrage des festivités à 16h.

• **Communauté Urbaine du Grand Reims :** Réunion à l'invitation de la Présidente Mme Catherine Vautrin le 11 décembre à 18h30 à Beaumont-sur-Vesle, pour un bilan de mi-mandat. 4 à 5 personnes du conseil seront présentes et le covoiturage sera assuré.

• **Chemin des Ruelles :**

Une réunion de concertation avec les riverains pour capter l'eau de ruissellement au moyen de grilles-avaloirs et permettre d'éviter l'érosion a eu lieu. La Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Reims va être consultée pour étudier sa faisabilité. Il sera ensuite possible d'envisager une amélioration de la bande de roulement mais avec un revêtement perméable.

• **Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) :**

La commune va répondre au questionnaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur la position de la commune en matière d'orientation des énergies renouvelables : les éoliennes et méthaniseurs sont écartés pour privilégier le photovoltaïque et la géothermie.

• **Réunion COFOR (communes forestières) :**

La journée de formation des communes forestières de la Marne a permis une information sur l'équilibre forêt-gibier dans nos forêts. Une vigilance renforcée est à apporter à la rédaction du bail de chasse et il est indispensable de faire respecter le plan de chasse annuel. Le COFOR apporte son appui pour les démarches.

• **Cérémonie des Vœux :**

Elle aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h à la mairie. Les invitations seront envoyées prochainement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 22 janvier 2024 à 20h30

*Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h30*

Signature du Président de Séance	Signature du Secrétaire
Bernard WEILER	Estelle COURTEIX
	

